|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | CRPD/C/9/1 |
|  | **Convention relative aux droitsdes personnes handicapées** | Distr. générale4 février 2013FrançaisOriginal: anglais |

**Comité des droits des personnes handicapées**

**Neuvième session**

15-19 avril 2013

Point 4 de l’ordre du jour provisoire

**Adoption de l’ordre du jour**

 Ordre du jour provisoire et annotations

 Note du Secrétaire général

1. La neuvième session du Comité des droits des personnes handicapées se tiendra à l’Office des Nations Unies à Genève, du 15 au 19 avril 2013. La première séance aura lieu le lundi 15 avril à 10 heures.

2. Conformément à l’article 8 du Règlement intérieur et en consultation avec le Président du Comité, le Secrétaire général a établi l’ordre du jour provisoire de la neuvième session, que l’on trouvera ci-joint avec les annotations s’y rapportant.

3. Conformément à l’article 29 du Règlement intérieur, les séances du Comité sont publiques, à moins que le Comité n’en décide autrement.

 Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.

2. Engagement solennel des membres nouvellement élus du Comité.

3. Élection du Président et du Bureau.

4. Adoption de l’ordre du jour.

5. Questions d’organisation.

6. Rapport du Président sur les activités entreprises entre les huitième et neuvième sessions du Comité.

7. Adoption du rapport de la huitième session du Comité.

8. Adoption du rapport biennal (2011-2012) du Comité à l’Assemblée générale et au Conseil économique et social.

9. Présentation de rapports par les États parties conformément à l’article 35 de la Convention.

10. Examen des rapports soumis par les États parties conformément à l’article 35 de la Convention.

11. Adoption de listes des points à traiter aux fins de l’examen des rapports des États parties.

12. Coopération avec les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées, les organisations de personnes handicapées et d’autres organes compétents.

13. Observations générales et journées de débat général.

14. Méthodes de travail du Comité.

15. Réunions futures.

16. Renforcement des organes conventionnels.

17. Activités relevant du Protocole facultatif.

18. Questions diverses.

 Annotations

 1. Ouverture de la session

Le Représentant du Secrétaire général ouvrira la neuvième session du Comité.

 2. Engagement solennel des membres nouvellement élus du Comité

Conformément à l’article 14 du Règlement intérieur du Comité, les membres nouvellement élus du Comité doivent prendre l’engagement solennel ci-après:

«Je déclare solennellement que j’exercerai mes devoirs et attributions de membre du Comité des droits des personnes handicapées en tout honneur et dévouement, en pleine et parfaite impartialité et en toute conscience.».

 3. Élection du Président et du Bureau

Conformément à l’article 15 du Règlement intérieur, le Comité élit parmi ses membres un(e) président(e), trois vice-président(e)s et un rapporteur. Conformément aux articles 16 et 17 du Règlement intérieur, les membres du Bureau sont élus pour un mandat de deux ans et les élections ont lieu au bulletin secret, à moins que le Comité n’en décide autrement lorsqu’il n’y a qu’un seul candidat à l’un des postes du Bureau.

 4. Adoption de l’ordre du jour

Conformément à l’article 9 du Règlement intérieur, l’adoption de l’ordre du jour constitue le premier point de l’ordre du jour de chaque session, sauf s’il y a lieu d’élire les membres du Bureau conformément à l’article 20. Le Comité peut réviser l’ordre du jour et, s’il y a lieu, ajouter, ajourner ou supprimer des points au cours d’une session, conformément à l’article 10.

 5. Questions d’organisation

Au titre de ce point, le Comité examinera les questions relatives à l’organisation des travaux de la session, notamment l’adoption de son programme de travail, dont un projet est joint en annexe.

 6. Rapport du Président sur les activités entreprises entre les huitième
et neuvième sessions du Comité

Au titre de ce point, le Président présentera au Comité son rapport sur les activités entreprises entre les huitième et neuvième sessions.

 7. Adoption du rapport de la huitième session du Comité

Au titre de ce point, le Comité adoptera le rapport de sa huitième session.

 8. Adoption du rapport biennal (2011-2012) du Comité à l’Assemblée générale
et au Conseil économique et social

Au titre de ce point, et conformément à l’article 35 de son Règlement intérieur, le Comité adoptera le rapport biennal à l’Assemblée générale et au Conseil économique et social.

 9. Présentation de rapports par les États parties conformément à l’article 35
de la Convention

Au titre de ce point, le Comité se verra présenter une mise à jour sur les rapports soumis par les États parties conformément à l’article 35 de la Convention. Au moment de la publication du présent document, le Comité avait reçu les rapports initiaux ci-après, qui étaient en attente d’examen:

| *État partie* | *Attendu le* | *Reçu le* | *Cote* |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |
| Allemagne | 2011 | 19 septembre 2011 | CRPD/C/DEU/1 |
| Australie | 2010 | 3 décembre 2010 | CRPD/C/AUS/1 |
| Autriche | 2010 | 2 novembre 2010 | CRPD/C/AUT/1 |
| Azerbaïdjan | 2011 | 16 février 2011 | CRPD/C/AZE/1 |
| Belgique | 2011 | 28 juillet 2011 | CRPD/C/BEL/1 |
| Brésil | 2010 | 27 mai 2012 | CRPD/C/BRA/1 |
| Chili | 2010 | 14 août 2012 | CRPD/C/CHL/1 |
| Costa Rica | 2010 | 29 mars 2011 | CRPD/C/CRI/1 |
| Croatie | 2009 | 27 octobre 2011 | CRPD/C/HRV/1 |
| Danemark | 2011 | 24 août 2011 | CRPD/C/DNK/1 |
| El Salvador | 2010 | 5 janvier 2011 | CRPD/C/SLV/1 |
| Équateur | 2010 | 8 septembre 2011 | CRPD/C/ECU/1 |
| Éthiopie | 2010 | 8 janvier 2013 | CRPD/C/ETH/1 |
| Jordanie | 2010 | 3 octobre 2012 | CRPD/C/JOR/1 |
| Îles Cook | 2011 | 9 décembre 2011 | CRPD/C/COK/1 |
| Kenya | 2010 | 3 avril 2012 | CRPD/C/KEN/1 |
| Lituanie | 2012 | 18 septembre 2012 | CRPD/C/LTU/1 |
| Mexique | 2009 | 27 avril 2011 | CRPD/C/MEX/1 |
| Mongolie | 2011 | 8 décembre 2011 | CRPD/C/MNG/1 |
| Nouvelle-Zélande | 2010 | 8 mai 2012 | CRPD/C/NZL/1 |
| Paraguay | 2010 | 21 octobre 2010 | CRPD/C/PRY/1 |
| Portugal | 2011 | 8 août 2012 | CRPD/C/PRT/1 |
| Qatar | 2010 | 19 juin 2012 | CRPD/C/QAT/1 |
| République de Corée | 2010 | 27 juin 2011 | CRPD/C/KOR/1 |
| République dominicaine | 2011 | 5 décembre 2011 | CRPD/C/DOM/1 |
| République tchèque | 2011 | 1er novembre 2011 | CRPD/C/CZE/1 |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord | 2011 | 24 novembre 2011 | CRPD/C/GBR/1 |
| Serbie | 2011 | 20 juin 2012 | CRPD/C/SRB/1 |
| Slovaquie | 2012 | 26 juin 2012 | CRPD/C/SVK/1 |
| Suède | 2010 | 7 février 2011 | CRPD/C/SWE/1 |
| Thaïlande | 2010 | 3 décembre 2012 | CRPD/C/THA/1 |
| Turkménistan | 2010 | 5 décembre 2011 | CRPD/C/ TKM/1 |
| Ukraine | 2012 | 12 avril 2012 | CRPD/C/UKR/1 |

 10. Examen des rapports soumis par les États parties conformément à l’article 35
de la Convention

À sa neuvième session, le Comité examinera le rapport initial de l’État partie suivant: Paraguay.

Selon l’usage et conformément à l’article 41 du Règlement intérieur, le Secrétaire général a informé l’État partie concerné des dates auxquelles le Comité a prévu d’examiner son rapport. Les dates retenues pour l’examen du rapport sont indiquées dans le programme de travail provisoire joint en annexe.

 11. Adoption de listes des points à traiter aux fins de l’examen des rapports
des États parties

Le Comité adoptera les listes de points à traiter aux fins de l’examen des rapports initiaux de l’Australie, de l’Autriche et d’El Salvador.

 12. Coopération avec les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées,
les organisations de personnes handicapées et d’autres organes compétents

Le Comité débattra des moyens de renforcer encore sa coopération avec les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées, les organisations non gouvernementales, y compris les organisations de personnes handicapées, et d’autres organes compétents, en vue de favoriser la promotion et la protection des droits des personnes handicapées. Les représentants de ces organismes, organes ou organisations pourront intervenir devant le Comité au titre de ce point de l’ordre du jour.

 13. Observations générales et journées de débat général

Le Comité examinera l’avancement des travaux des différents groupes de travail mis en place pour rédiger les projets d’observations générales qu’il a été convenu d’élaborer. À ce jour, le Comité a décidé de créer des groupes de travail sur l’accessibilité (art. 9) et sur la personnalité juridique (art. 12). Un autre groupe de travail a été chargé de la question de l’accès aux transports publics et des politiques en matière de transport aérien, et il rendra compte de ses travaux au Comité, mais ces questions ne feront pas l’objet d’une observation générale.

Le Comité tiendra une demi-journée de débat général sur les femmes et les filles handicapées, le 17 avril 2013.

 14. Méthodes de travail du Comité

Au titre de ce point, le Comité poursuivra l’examen de ses méthodes de travail.

 15. Réunions futures

Le Comité sera informé de tout fait nouveau concernant l’organisation de ses réunions à venir. Il examinera également l’organisation de ses futurs travaux.

 16. Renforcement des organes conventionnels

Le Comité poursuivra l’examen des recommandations formulées par la Haut‑Commissaire des Nations Unies aux droits de l’homme sur la question du renforcement du système des organes conventionnels.

 17. Activités relevant du Protocole facultatif

Le Comité examinera les plaintes soumises au titre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention, et se penchera sur la conduite des enquêtes.

 18. Questions diverses

Le Comité débattra, s’il l’estime nécessaire, de toute autre question intéressant ses travaux.

Annexe

 Programme de travail provisoire

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Lundi15 avril 2013** | 94e séance10 heures (publique) | Point 3 | Ouverture de la session |
| Point 4 | Engagement solennel des membres nouvellement élus du Comité |
| Point 6 | Rapport du Président sur les activités entreprises entre les huitième et neuvième sessions du Comité |
| Point 1 | Élection du Président et du Bureau |
| Point 2 | Adoption de l’ordre du jour |
| Point 5 | Questions d’organisation: adoption du programme de travail |
| Point 9 | Présentation de rapports par les États parties conformément à l’article 35 de la Convention |
| (privée) | Point 12 | Coopération avec les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées, les organisations de personnes handicapées et d’autres organes compétents |
| 95e séance15 heures(publique) | Point 10 | Examen des rapports soumis par les États parties: Paraguay |
| **Mardi16 avril 2013** | 96e séance10 heures (publique) | Point 10 | Examen des rapports soumis par les États parties: Paraguay |
| 97e séance15 heures (privée) | Point 17 | Activités relevant du Protocole facultatif: communications |
| **Mercredi17 avril 2013** | 98e séance10 heures (privée) | Point 11 | Adoption de listes des points à traiter aux fins de l’examen des rapports des États parties: Autriche |
| 12 heures(publique) | Point 13 | Demi-journée de débat général sur les femmes et les filles handicapées |
| 99e séance15 heures (publique) | Point 13 | Demi-journée de débat général sur les femmes et les filles handicapées |
| **Jeudi18 avril 2013** | 100e séance10 heures (privée) | Point 11 | Adoption de listes des points à traiter aux fins de l’examen des rapports des États parties: Australie |
| 101e séance15 heures (privée) | Point 11 | Adoption de listes des points à traiter aux fins de l’examen des rapports des États parties: El Salvador |
| **Vendredi19 avril 2013** | 102e séance10 heures (privée) | Point 10 | Examen des rapports soumis par les États parties: Paraguay |
| 103e séance15 heures (privée) | Point 14 | Méthodes de travail |
| Point 7 | Adoption du rapport de la huitième session |
| 17 h 30(publique) | Point 8 | Adoption du rapport biennal à l’Assemblée générale |
| Point 18 | Clôture |

Le Comité se réunira au Palais Wilson, à Genève, dans la salle de conférence du rez-de-chaussée. La demi-journée de débat général sur les femmes et les filles handicapées se tiendra au Palais des Nations, en salle XX.